

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N : 02/2015

Objet : Désignation de délégués supplémentaires au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais

L'an deux mille quinze le douze janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET.

Date de convocation : 06 janvier 2015

- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;
- Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;
- Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la Décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014 ;
- Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 autorisant l'adhésion de la commune de Lados à la Communauté de communes du Bazadais ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 portant nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- Vu le dépôt d'une liste de candidats ;

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion de la commune de Lados à la Communauté de communes du Bazadais, autorisée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2014, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire ont été modifiés par arrêté préfectoral susvisé, en application des dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT, modifié par décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014.

Le nombre de conseillers communautaires est désormais porté à 53. Ils sont répartis comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges
Bazas	15
Captieux	4
Bernos-Beaulac	3
Grignols	3
Cudos	2
Lerm-et-Musset	1
Le Nizan	1
Gajac	1
Sigalens	1
Sendets	1
Lignan-de-Bazas	1

Sauviac	1
Cazats	1
Saint-Côme	1
Aubiac	1
Lavazan	1
St-Michel-de-Castelnau	1
Birac	1
Cours-les-Bains	1
Giscos	1
Gans	1
Marions	1
Marimbault	1
Cauvignac	1
Lados	1
Escaudes	1
Masseilles	1
Sillas	1
Labescau	1
Goualade	1
Lartigue	1
TOTAL	53

La désignation des délégués par les conseils municipaux doit être faite dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-2 alinéa b du CGCT : « ***S'il n'a pas été procédé à l'élection de conseillers communautaires lors du précédent renouvellement général du conseil municipal ou s'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne*** ».

Une liste « ***Liste d'Entente Républicaine de la commune de Grignols*** » a été déposée et portée à la connaissance des conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire entendu, il est procédé à l'élection d'un délégué supplémentaire.

Résultats des votes :

Liste d'Entente Républicaine de la commune de Grignols
Patrick CHAMINADE

Lucienne BIES
Christian MAUBARET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 14 - Votants : 15 - Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme
A Grignols, le 19 janvier 2015.

Le Maire
Jean Pierre BAILLÉ.

1) Nota :

- pour Bazas : 6 délégués
- pour Captieux : 2 délégués
- pour Bernos-Beaulac et Grignols : 1 délégué